

AUDITION DE M. DIDIER REYNDERS, COMMISSAIRE EUROPEEN A LA JUSTICE  
**Commission des Lois de l'Assemblée nationale**  
le lundi 7 décembre 2020

[> Lien vers l'audition](#)

La commission des lois de l'Assemblée nationale a auditionné **Didier REYNDERS**, Commissaire européen à la Justice sur **la publication du rapport annuel sur l'Etat de droit et le calendrier de la Commission européenne concernant la Justice**.

## CONTENU DE L'AUDITION

---

### 1. Etat de droit en Europe

Didier REYNDERS a présenté **le premier rapport sur l'Etat de droit** qui sera publié chaque année et qui se concentrera sur l'évolution de l'Etat de droit dans tous les états membres. Ce rapport a pour ambition de développer **une véritable culture de l'Etat de droit au sein des états membres**.

Les domaines visés pour ce rapport :

- **L'indépendance, la qualité et l'efficacité des systèmes de justice**
  - La commission constate qu'un certain nombre d'états membres déploient des efforts soutenus afin de renforcer l'indépendance de la justice et réduire l'influence du pouvoir exécutif et législatif sur le judiciaire. Cependant, dans certains états membres, la commission **s'inquiète de l'influence croissante des pouvoirs exécutifs et législatifs sur le fonctionnement de la justice**, y compris sur les cours constitutionnelles ;
  - La crise sanitaire a mis en avant la nécessité d'accélérer la numérisation des systèmes judiciaires et qu'« **investir dans la justice est plus nécessaire que jamais** ».
- **Le cadre applicable en matière de lutte contre la corruption**
  - Plusieurs pays dont la France ont adopté de nouvelles stratégies de lutte contre la corruption. Il est **essentiel que ces stratégies soient effectivement mises en œuvre** pour qu'il y ait des progrès sur le terrain.
- **Le pluralisme et la liberté des médias**
  - Le commissaire se félicite de **l'indépendance des autorités en charge des médias**, qui est inscrite dans la législation de chaque état membre. Néanmoins, il souligne la persistance de dérives dans certains états membres qui sont « *sources d'inquiétudes* ».
- **D'autres questions institutionnelles liées au système d'équilibre des pouvoirs**
  - Il constate un renforcement d'une culture de l'Etat de droit dans certains états membres, notamment avec **l'ouverture de nouvelles voies pour contester l'action de l'exécutif**.

- Les mesures d'exceptions prises pendant la crise sanitaire ont fait l'objet **d'un contrôle parlementaire et juridictionnelle**.
- Néanmoins, l'équilibre des pouvoirs est fragilisé par **l'utilisation excessive de procédures accélérées pour légiférer et des ordonnances gouvernementales**.

## 2. Etat de droit en France

Le commissaire a présenté les grandes lignes du rapport annuel de l'Etat de droit pour la France :

- **Concernant le système judiciaire :**
  - La perception de l'indépendance de la justice en France **est supérieure à la moyenne des autres pays européens** ;
  - Des initiatives récentes ont été prises pour améliorer la qualité du système judiciaire français, en particulier avec **l'augmentation du budget** qui lui est consacré et **la numérisation de la justice**.
- **Concernant la lutte contre la corruption :**
  - La France a **renforcé son cadre institutionnel de lutte et de prévention contre la corruption** dans les secteurs publics et privés. De nouvelles institutions dédiées ont vu le jour et la loi Sapin 2 a engagé de nombreux changements en la matière.
- **Concernant le pluralisme des médias :**
  - L'indépendance de l'autorité de régulation des médias est inscrite dans la loi ;
  - Les règles relatives à la transparence de la propriété des médias garantissent que ces infos puissent être fournis au public ;
  - Néanmoins, on observe **une augmentation des menaces contre les journalistes**, y compris physiques, ce qui est « **préoccupant** ».
    - Le commissaire suit de près **la situation liée à la PPL sécurité globale** et rappelle que l'Union est mobilisée pour s'assurer de la proportionnalité des mesures législatives des états membres ;
    - La commission s'abstient de donner des avis sur des projets de loi mais en période de crise, il est « **plus que jamais essentiel que les journalistes puissent faire leur travail librement et en toute sécurité** ».
- **Concernant l'équilibre des pouvoirs :**
  - La convention citoyenne sur le climat constitue un nouveau moyen d'associer les citoyens au processus législatif.
  - Diverses autorités indépendantes jouent **un rôle essentiel** dans l'équilibre des pouvoirs en France.

## 3. Lutte contre les propos haineux

La Commission travaille depuis 2016 avec les plateformes sur la lutte contre les propos haineux avec notamment l'instauration d'un code de conduite (non contraignant) pour lutter contre les discours de haine. Elle souhaite que toutes les plateformes **aient des engagements et des responsabilités** sur ce sujet :

- La législation européenne va **rendre obligatoire le code de conduite** déjà existant ;
- La commission souhaite travailler à l'inscription dans les traités européennes d'un **nouveau crime européen sur le discours de haine**.

## 4. Actions de groupe

Le commissaire souhaite que **la transposition de la directive sur les actions collectives soit une priorité** pour les états membres mais ne veut pas d'un « *développement d'une véritable industrie du recours comme aux Etats-Unis à travers la class action où des bureaux d'avocats poussent à l'action en justice parfois de manière exagérée* ».

## 5. Parquet européen

Le commissaire a demandé aux ministres de la Justice des états membres de tout mettre en œuvre pour que le Parquet européen **soit opérationnel le 1<sup>er</sup> mars 2021**.